

Image not found or type unknown



Devis et prix non respecté

publié le **07/05/2013**, vu **789 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Vous avez signé un devis par lequel un entrepreneur s'est engagé à réaliser des travaux moyennant une somme fixée à l'avance. Peut-il vous demander un prix plus élevé ?

Lorsque l'entrepreneur utilise la méthode du marché sur série de prix, fin de pouvoir vous demander un supplément de prix, il devra justifier de leur bien-fondé et obtenir votre accord au moyen de la signature d'un avenant.

S'il utilise la méthode du marché à forfait, les travaux supplémentaires dont la nécessité survient en cours de chantier restent donc à sa charge, sauf si vous avez effectué de nouvelles demandes ou modifié vos demandes initiales

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/prix_non_respecte_devis.jsp